

III - IMPORTANT : le Contrôle de vos Plans

- ✘ Afin d'éviter tout litige, il est obligatoire de soumettre, pour accord, le plan d'aménagement du stand à l'échelle avec cotes (en double exemplaire et trois dimensions) **avant le 7 mai 2009** aux deux adresses suivantes :

CHARGE DE SECURITE :

CABINET WATTEAU

41, Rue Lazare Carnot
77340 PONTAULT COMBAULT
Tél : 06 85 94 49 57
Fax : 01 70 10 67 89
Contact : Philippe Watteau
E-mail : cab.watteau@numericable.com

CHARGE DE DECORATION :

DECO PLUS

1, rue Paul Delaroche
75116 PARIS
Tél : (01) 47 63 94 84
Fax : (01) 43 80 59 63
Contact : M. Wilfrid TOUGARD
E-mail : w.decoplus@free.fr



ATTENTION :

Toute modification de plan devra obligatoirement être soumise aux approbations du chargé de sécurité et de décoration. Aucune installation de stand ne sera acceptée si elle n'est pas conforme aux derniers plans reçus par le chargé de sécurité et de décoration.

- ✘ Ces plans cotés devront indiquer : l'implantation au sol, les aménagements intérieurs, les structures en surélévation (plan de coupe coté), les machines statiques et en fonctionnement, les installations utilisant hydrocarbures, gaz butane ou propane ou autres gaz, lasers, etc.
- ✘ Merci de vous reporter au Règlement de Décoration et au Règlement de sécurité.

IV - Vous pouvez commander des prestations complémentaires pour aménager votre stand:

L'organisateur vous propose une offre de prestations permettant d'améliorer l'organisation de votre stand et d'optimiser votre présence sur le salon : moquette, plancher, réserve...

- ✘ Les prestations complémentaires doivent être commandées dans les meilleurs délais, et ce avant le salon, afin de vous garantir le meilleur service en gamme, en coloris, en volume et délais de livraison sur le salon.
- ✘ Les prestations supplémentaires commandées lors du montage seront fournies dans la limite des stocks disponibles.
- ✘ Merci de vous reportez au bon de commande dans l'Espace exposant de notre site Internet.

V – Machines en fonctionnement :

- ✘ Nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire « Machines en fonctionnement », tous les matériels présentés en fonctionnement pendant la durée du salon doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Organisateur sous peine de devoir être neutralisés.
- ✘ Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter au « Règlement de décoration » du salon.
- ✘ Merci de vous reportez au bon de commande dans l'Espace exposant de notre site Internet.